



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION valant règlement de consultation

Travaux de suppression d'encrochements sur la Dore - site pilote Aval Dorat
(commune de Dorat – Puy-de-Dôme)

1. Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Eric DUBOURGNOUX
Président de la Formation
Formation Grand Cycle de l'Eau
Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez (SMPNRLF)
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 16 octobre 2020 et de l'arrêté de délégation de fonction du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2. Procédure de passation

Marché à tranches, passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3. Objet de la consultation/ durée

Le marché est un marché de travaux pour réaliser la suppression d'un encrochement mesurant 40,70 m sur la berge de la Dore du site pilote Aval Dorat sur la commune de Dorat (63 300) :



- Tranche ferme : **Suppression des enrochements**

Le devenir des enrochements fait l'objet de variantes qui sont précisées dans la tranche ferme :

- Offre de base : concassage des enrochements et réinjection des matériaux concassés dans le lit mineur
- variante 1 : évacuation des enrochements sur un ou plusieurs sites à moins de 10km
- variante 2 : évacuation des enrochements pour emploi par le prestataire

- Tranche optionnelle 1 : **Dévégétalisation avant travaux**

- Tranche optionnelle 2 : **Fourniture et réinjection dans la Dore de 200m3 de matériaux**

La nature des prestations demandées, le contexte, les contraintes et les prescriptions à prendre en compte sont précisées dans la suite du document.

Le contrat est conclu pour une durée de 8 mois à compter de la notification du présent marché.

Les tranches optionnelles, si elles sont engagées, feront l'objet d'une notification spécifique.

4. Descriptif des travaux demandés

CONTEXTE DE L'OPERATION

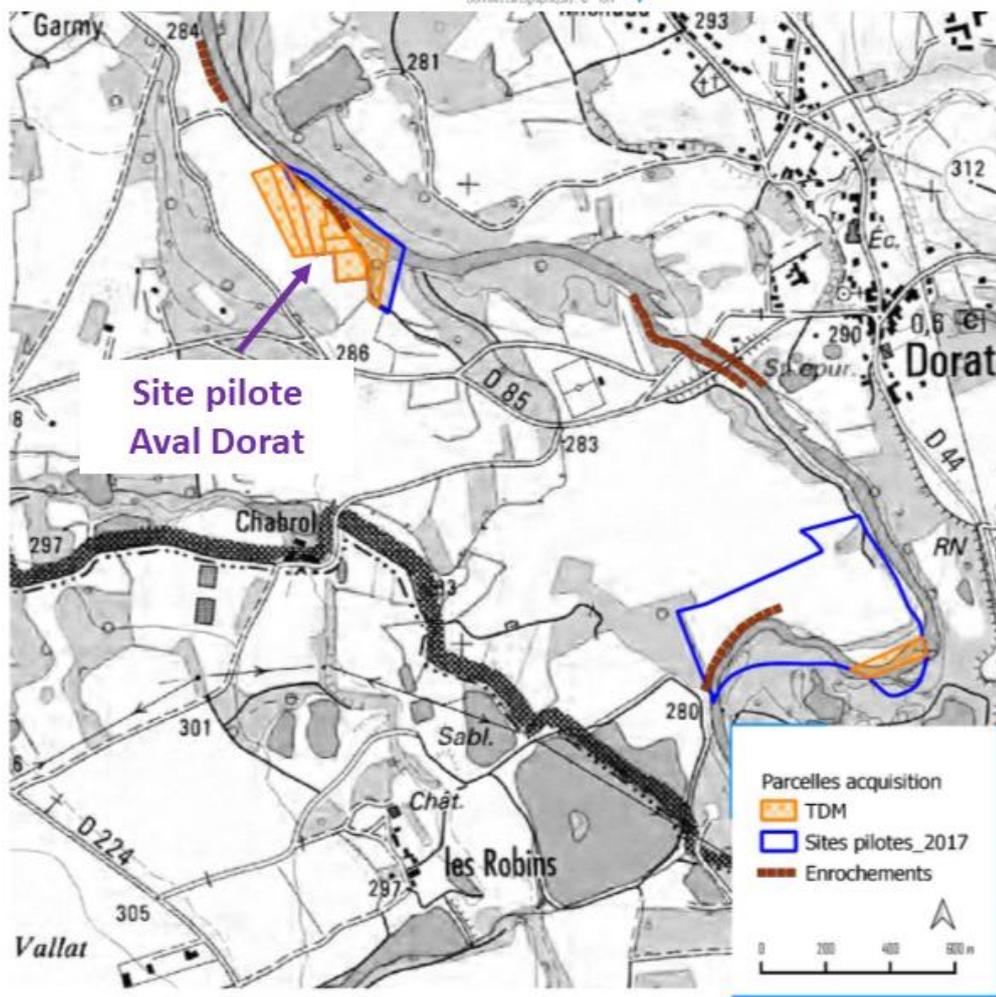
Répondant au SAGE de la Dore, notamment « mettre en œuvre une action d'expérimentation de la restauration de la dynamique fluviale de la Dore aval tel qu'inscrit dans le SAGE Dore (QM3) », et visant, en particulier, l'amélioration de la qualité écologique de la Dore, le site pilote Aval de Dorat a été identifié en 2017 comme site pilote pour la restauration de la dynamique fluviale. Il couvre sur un linéaire de berge d'environ 480 m pour une surface de 3,2 ha de terrain riverain en rive gauche.

Il présente une protection de berge en enrochements empêchant l'érosion et participant, au moins localement, au phénomène d'incision de la Dore. Il est donc opportun de réaliser le retrait de cette protection de berge afin de redonner localement la capacité à la Dore d'éroder ses berges. La nature des travaux pour réaliser la suppression des enrochements bloquant la dynamique fluviale fait suite à une étude de conception (Etude suppression d'enrochements sur la Dore – site « Aval Dorat », Veodis-3d, 2024) sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte du Parc Livradois-Forez.

LOCALISATION GENERALE

Le site des travaux se situe sur la rive gauche de la Dore, sur la commune de Dorat (département du Puy-de-Dôme) à environ 1km en aval du pont de la RD85 (voir plan de localisation ci-après).

Plan de localisation des travaux





CADRE REGLEMENTAIRE

La communauté de communes Thiers Dore et Montagne propriétaire des parcelles 0C415, 0C416 et 0C428 a donné son accord au syndicat mixte du Parc pour réaliser les travaux dans le cadre d'une convention.

Ces travaux sont soumis à Déclaration Loi sur l'eau, Incidence Natura 2000 et à Autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public Fluvial. Le syndicat mixte a réalisé les démarches auprès de la DDT du Puy-de-Dôme. **Le prestataire devra se conformer aux prescriptions de l'Administration si elle en émet sur ce dossier.**

Le prestataire a la charge de réaliser la DICT (voir offre de base – tranche ferme).

PRESCRIPTIONS GENERALES :

L'intervention sera réalisée de manière raisonnée en ayant toujours pour objectif l'amélioration de la qualité du cours d'eau. Les **milieux aquatiques sont des milieux fragiles ou certaines précautions doivent être mises en œuvre** (éviter tout engin dans le lit du cours d'eau, bon entretien du matériel pour éviter toute fuite sur les chantiers, ...).

Il s'agit également d'une **opération qui a valeur d'exemple** sur le bassin versant de la Dore.

Les travaux se feront en respectant les accès, les parcelles et la réglementation en vigueur.

Il appartient à l'entrepreneur d'anticiper tout autre risque pour l'environnement pouvant conduire à une dégradation de la qualité écologique des milieux.

L'utilisation des engins mécaniques se fera exclusivement depuis la berge.

Uniquement lors de l'opération de réinjection si elle est commandée, l'utilisation des engins mécaniques se fera dans le lit mineur mouillé si pas possible depuis la berge, autant que possible sur les plates-formes temporaires élevées au-dessus de la ligne d'eau isolées des lignes d'eau (aucun engin dans le lit en eau en dehors de passages temporaires pour mettre en œuvre les matériaux).

DELAIS pour l'ensemble du marché :

Les travaux seront réalisés en période de basses eaux avec des conditions météorologiques d'étiages favorables (sols portants et niveau d'eau dans la Dore suffisamment bas).

Si les conditions météorologiques sont réunies, la période prévisionnelle pour réaliser les travaux est fixée du 15/09 et au 03/10/2025.

Le prestataire confirmera, pour validation du syndicat mixte, la date prévisionnelle du début des travaux **au moins 15 jours** avant le début réel souhaité ; délai nécessaire notamment pour l'information des organismes DDT 63, OFB 63 et FDPMA 63 conformément à la prescription de l'Administration.



DETAILS DES TRAVAUX A REALISER

L'intervention vise à retirer les blocs d'enrochements constituant la protection de berge afin de permettre à la Dore d'éroder sa berge.

Il est attendu du prestataire la réalisation des travaux suivants :

OFFRE DE BASE : Tranche ferme Suppression des enrochements

Enlèvement de la protection de berge

Il s'agit d'enlever les enrochements présents sur la berge, avec une pelle mécanique y compris ceux de l'éventuelle bêche d'ancrage et les mettre en stock provisoirement sur site.

Cette protection de berge mesure 40,70 m sur une hauteur moyenne comprise entre 3,4m et 4m (cf. vue en plan des travaux).

Le volume total de blocs à retirer retenu pour le dimensionnement lors de l'étude de conception s'élève à 400 m³ (avec estimation haute issue des relevés ne dépassant pas 328m³), constitué de blocs de diamètre entre 0.7 et 1 m. (cf. profils type).

« L'enrochement est constitué sur sa moitié amont de deux rangées de blocs d'une blocométrie variant entre 0,7 et 1 m entre le haut et le bas de la protection de berge, les plus gros blocs étant situés sur le bas de la protection, en fondation. La blocométrie moyenne est estimée à 0.85 m.

Sur la moitié aval, la protection semble être constituée d'une seule couche d'enrochements, des mêmes dimensions qu'à l'amont avec le même gradient de blocométrie entre le haut et le bas de protection.

Par ailleurs, sur la partie aval de l'enrochement, la fouille a mis à jour la présence d'un dépôt de gravats anguleux en vrac, complètement intégrés à une matrice de terre végétale sableuse, sur une épaisseur de l'ordre de 0.5 m au-dessus du haut des blocs d'enrochement.

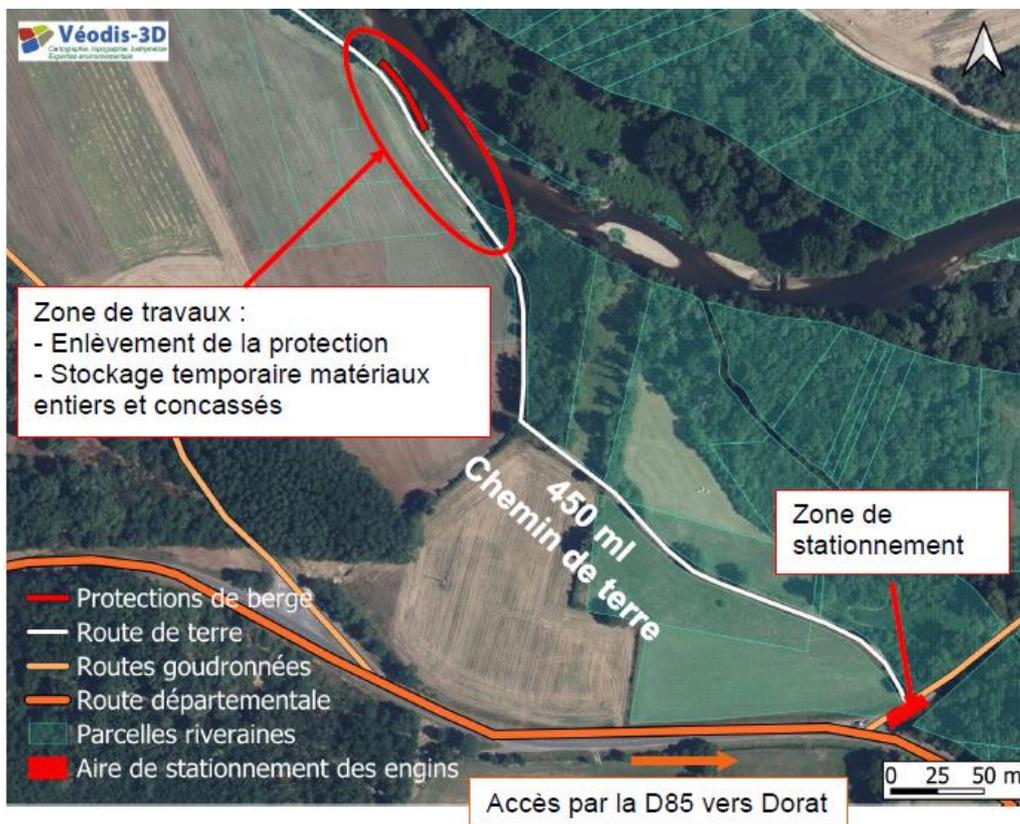
Les sondages n'ont pas permis de confirmer la présence ou non d'une bêche d'ancrage » (Véodis-3D, 2024).

Sur demande, l'étude de conception sera transmise avant les travaux.

Après retrait des blocs, la berge sera laissée à nue selon le profil type post-travaux. Les élévations et la forme précises de la berge seront adaptées lors des travaux.

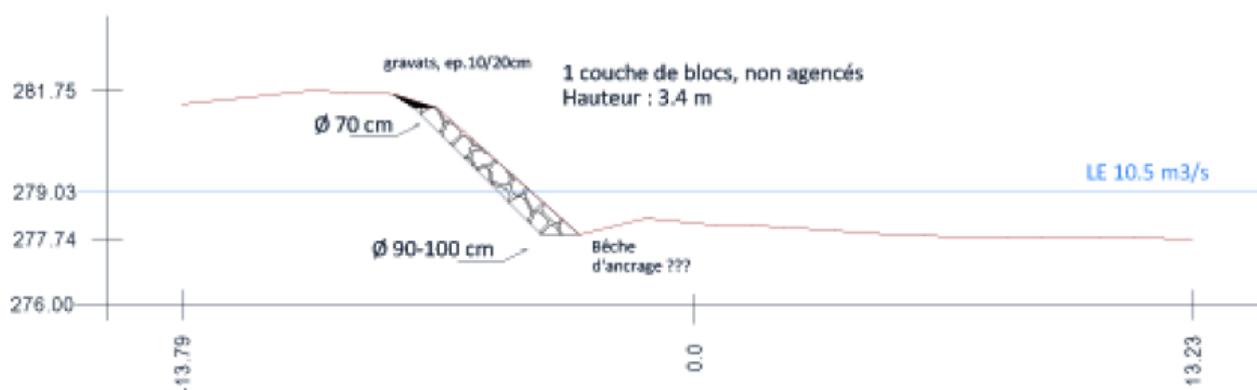


Caractérisation des dimensions des blocs constituant l'enrochement. En A : Blocs situés sur les couches les plus hautes. En B : Blocs situés à la base de l'enrochement.

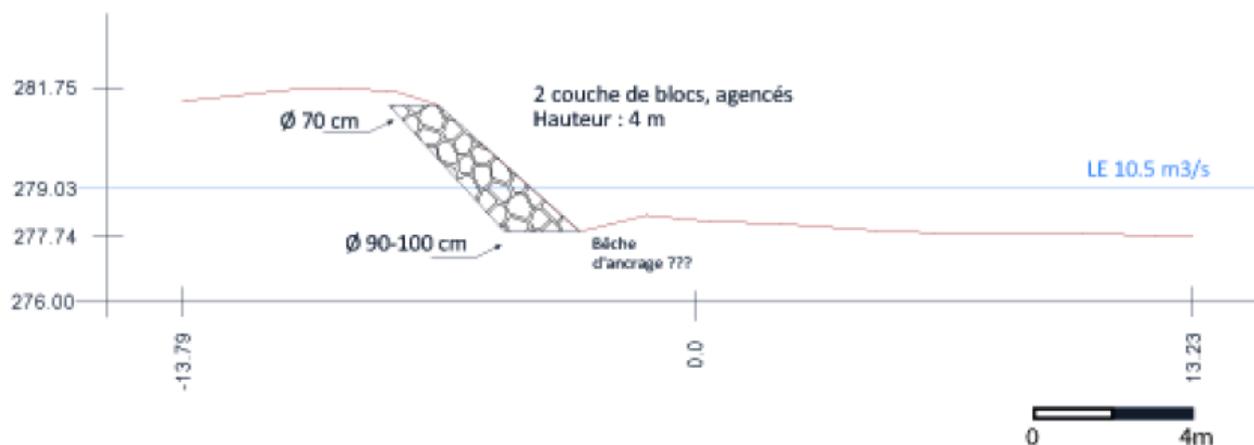


Plan d'accès au site (Veodis-3D, 2024)

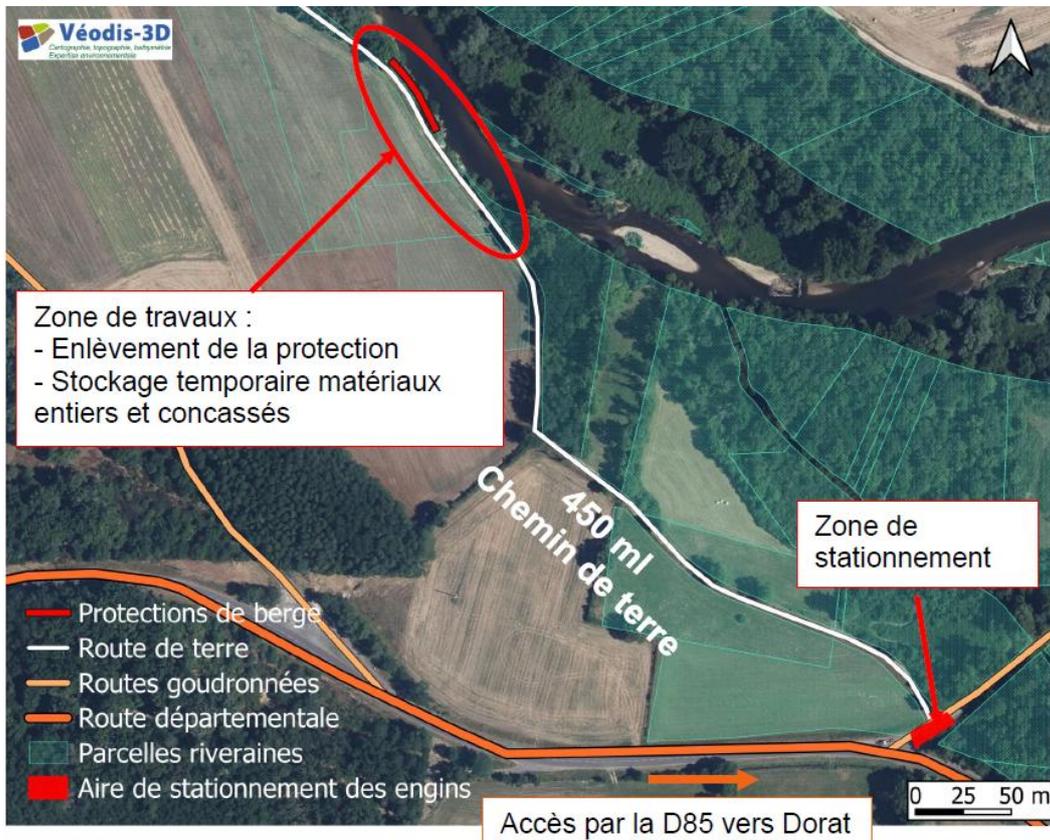
Etat actuel aval enrochement



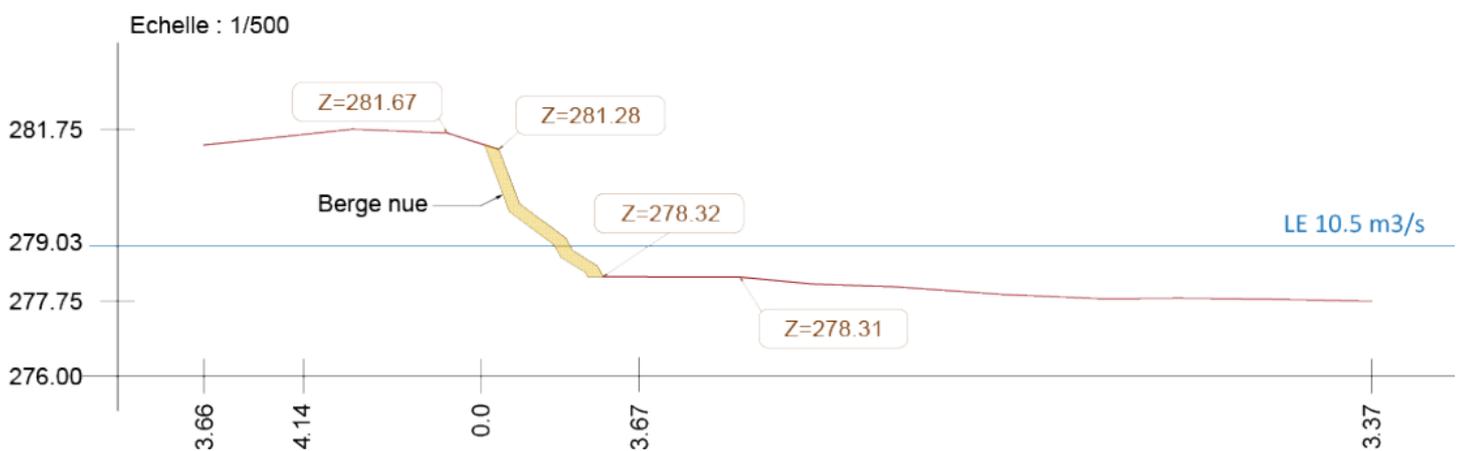
Etat actuel amont enrochement



Profil type de la protection de berge et du fond de la Dore en rive gauche sur la partie aval et sur la partie amont de l'enrochement. (Veodis-3D, 2024)



Plan de réalisation des travaux (Veodis-3D, 2024)



Profil type post-travaux. (note : l'épaisseur du figuré « Berge nue » n'a pas de valeur descriptive, il s'agit uniquement d'une représentation visuelle de la nature de la berge post-travaux) (Veodis-3D, 2024)

Plan de masse : en annexe



Il n'est pas nécessaire d'installer un batardeau pour le retrait des enrochements pour les raisons suivantes (vue avec la Police de l'eau) :

- *le linéaire et le volume des blocs à retirer sont faibles au regard des caractéristiques de la Dore sur le site,*
- *le risque de production de matières en suspension (MES) est limité grâce au faible linéaire d'enrochement, à la largeur de la Dore, et à la réalisation des travaux en période de basses eaux, ce qui déconnecte en partie le pied de berge du lit en eau.*

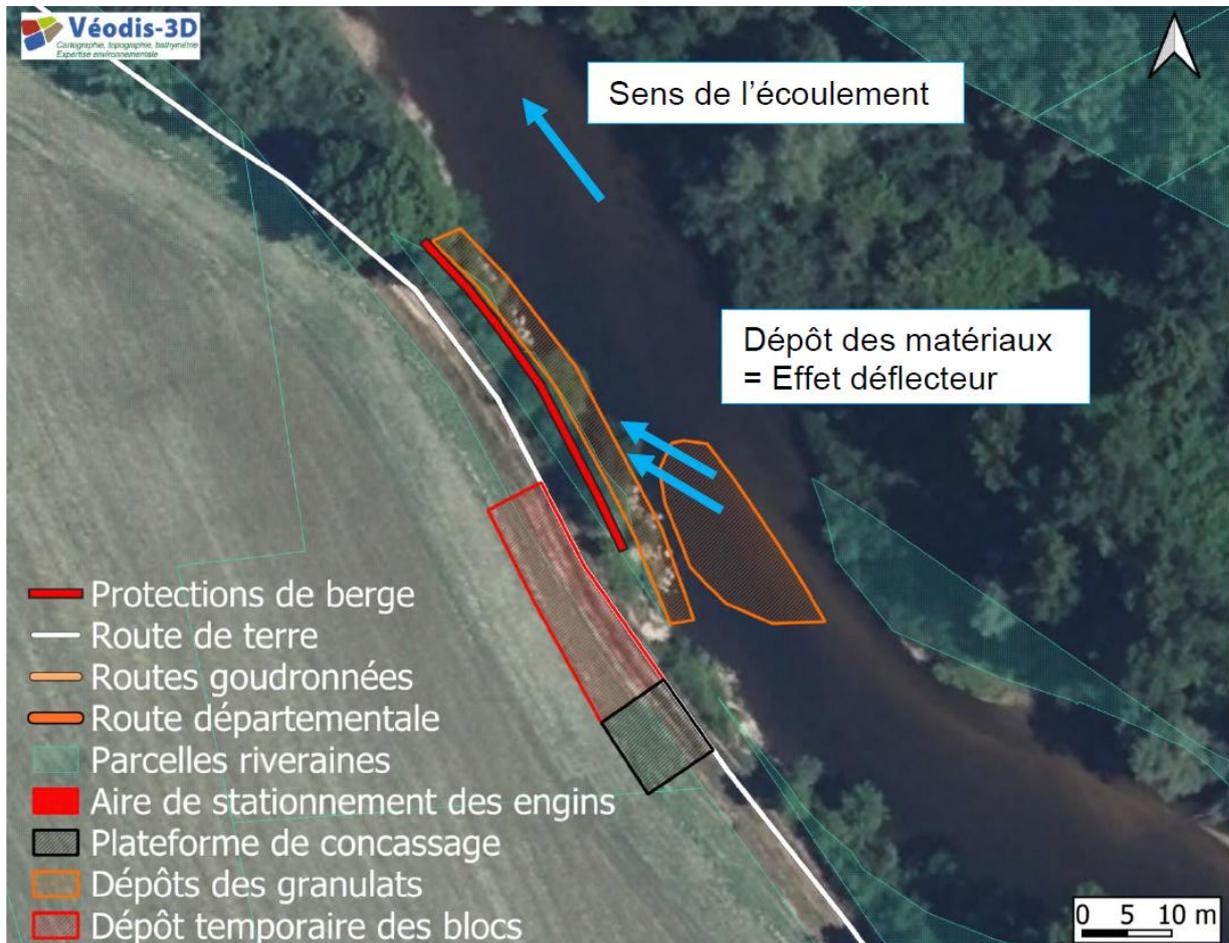
Pour cela, le prestataire devra :

- **respecter l'ensemble des éléments mentionnés dans ce cahier des charges notamment les prescriptions générales,**
- **surveiller visuellement la présence éventuelle de MES en aval de la zone de travaux,**
- **en cas de formation d'un panache de MES significatif, suspendre immédiatement les travaux.**

Installation de chantier, amené et repli du matériel

La proposition du candidat comprend l'installation du chantier, l'amené et repli du matériel.

L'emprise du chantier sur les parcelles agricoles (0C415, 0C416 et 0C428) se limitera autant que possible (voir zone de dépôt temporaire des blocs de la figure ci-dessous), l'utilisation d'une bande de terrain au moins aussi large occupée actuellement par le chemin est possible pour l'accès, le retournement des engins ou encore le dépôt temporaire des matériaux et du matériel.



Zones de régalaie et de stockage temporaire des matériaux (Veodis-3D, 2024)

Le prestataire devra mettre en place une signalisation et si nécessaire un barrièrage pour interdire l'accès au public de la zone de chantier : accès possible par le chemin en terre depuis l'amont et depuis l'aval.

A l'issue des travaux, l'emprise occupée par le chantier sera libérée de tout matériau, matériel et déchets issus du chantier. Son sol sera remis état par un décompactage.

Si l'emprise du chantier s'étend sur une partie de l'îlot agricole, le prestataire aura la charge de réensemencer la surface concernée avec un mélange grainier fourni par le syndicat mixte.

Le chemin en terre sera remis en état là où d'éventuels dégâts seraient occasionnés par les travaux.

Concassage des enrochements et réinjection des matériaux concassés dans le lit mineur

Le candidat proposera dans son offre de base le concassage sur place des enrochements issus de la protection de berge.

Le concassage doit permettre de réduire la taille des matériaux vers une granulométrie cible similaire à celle des sédiments du lit mineur du site : granulométrie cible comprise entre 32 et 64 mm.

Le candidat précisera dans son offre le matériel employé, l'emprise de cette installation de concassage, la taille des matériaux une fois concassés et le devenir des poussières et matériaux fins si créés lors de cette opération



Amené, repli du concasseur et de tout matériel nécessaire, aménagement d'une plateforme de concassage (si nécessaire) et la remise en état de la surface concernée sont inclus dans cette prestation.

Les matériaux concassés seront ensuite réinjectés sur le site, comme indiqué sur la figure ci-avant « Zones de régilage et de stockage temporaire des matériaux », dans le lit mouillé de la Dore selon les modalités d'une réinjection sédimentaire. Les granulats destinés à la réinjection dans la Dore seront disposés sous forme d'un dépôt déflecteur au centre du lit, de manière à favoriser les écoulements vers la rive gauche. Les granulats restants seront déposés au pied de la berge, dans la fosse creusée par la Dore en réponse à la présence de la protection de berge : voir figure Zones de régilage et de stockage temporaire des matériaux (Veodis-3D, 2024).

Les élévations et les formes précises de l'épi et du dépôt en pied de berge seront adaptées lors des travaux.

VARIANTE 1 : EVACUATION DES ENROCHEMENTS SUR UN OU PLUSIEURS SITES A MOINS DE 10KM

Le candidat proposera dans son offre une variante obligatoire : « variante 1 *Evacuation des enrochements sur un ou plusieurs sites à moins de 10km* ».

Elle consiste à remplacer l'opération de « concassage des enrochements et réinjections des matériaux concassés dans le lit mineur » par l'évacuation de l'ensemble des enrochements de la protection de berge vers un ou plusieurs sites indiqués par le syndicat mixte lors de la préparation du chantier.

Dans cette variante, le prestataire est chargé de charger, transporter et déverser les blocs d'enrochements vers un ou des sites de stockage pour leur réutilisation ultérieure par la commune de Dorat ou de la communauté de communes ou le syndicat mixte.

Ce ou ces sites seront distants au maximum de 10 km du site des travaux.

Un est déjà pressenti, situé à 900m des travaux. Il s'agit d'un site de stockage temporaire sur la parcelle 0C1162 appartenant à Dorat en vue d'une réutilisation par la commune pour l'aménagement d'une rampe piétonne en rive droite du pont.

Les autres lieux (a priori situés sur la commune de Thiers) et la répartition des volumes ne seront connus et indiqués au prestataire que fois le chantier débuté en fonction du volume réel de la protection de berge.

Les blocs évacués seront propres, sans terre, sable ou broussailles.

VARIANTE 2 : EVACUATION DES ENROCHEMENTS POUR EMPLOI PAR LE PRESTATAIRE

Le candidat proposera dans son offre une variante obligatoire : « variante 2 : *Evacuation des enrochements pour réemploi par le prestataire* ».

Dans cette variante, le prestataire fait son affaire de l'évacuation des enrochements trouvés sur le site lors des travaux. Le syndicat mixte ne s'engage pas sur un volume de blocs garantis au prestataire.



Si cette variante est retenue notamment pour des raisons de gain économique pour cette opération, le prestataire récupère l'ensemble des blocs d'enrochements issus du désenrochement. Il s'engage à respecter les réglementations qui s'appliquent au nouvel usage (pas de dépôt sauvage, pas de nouvelles protections de berges dans l'espace de mobilité d'un cours d'eau...).

Dans son offre, le candidat précisera la destination prévisionnelle de ces matériaux.

Le prestataire devra apporter la preuve de leur évacuation selon les prescriptions de ce cahier des charges avant le solde du marché.

TRANCHE OPTIONNELLE 1 : DEVEGETALISATION AVANT TRAVAUX

Dans cette option, le prestataire dimensionne l'ensemble de la dévégétalisation à réaliser préalablement au désenrochement.

Dans l'offre de base, la dévégétalisation du site est réalisée en régie par l'équipe rivière du syndicat mixte avant l'intervention du prestataire.

La dévégétalisation du site comprend (voir Plan de masse en annexe) :

- Abattage de 2 arbres/arbustes >20 cm de diamètre dans l'emprise des travaux ainsi qu'un troisième en amont immédiat (non représenté sur le plan)
- Dévégétalisation du linéaire de berge fait de broussailles, herbacées et autres arbustes < à 20cm de diamètre (pas enjeu écologique particulier) : surface totale d'environ 225m² correspondant au strict nécessaire pour les travaux et la reprise optimale de l'érosion de berge.
- Pour le troisième arbre (le plus en aval) localisé sur le plan de masse, il s'agira uniquement d'élaguer les branches risquant de gêner l'opération de désenrochement.

Devenir du bois

- Débitage grossier à la tronçonneuse des arbres coupés en section de 1 à 2 mètres et laissés à disposition du syndicat mixte,
- Branches et broussailles seront ensuite broyées et les copeaux seront laissés sur place

TRANCHE OPTIONNELLE 2 : FOURNITURE ET REINJECTION DANS LA DORE DE 200M3 DE MATERIAUX 20/80

Cette option comprend la fourniture de concassé de carrière diamètre 20/80 sur le site des travaux. Le volume à fournir est de 200 m³.

Cette option comprend également leur réinjection dans le lit mouillé de la Dore selon les modalités d'une réinjection sédimentaire, comme pour les granulats issus du concassage sur place de l'offre de base.

C'est-à-dire : Les granulats destinés à la réinjection dans la Dore seront disposés sous forme d'un dépôt déflecteur au centre du lit, de manière à favoriser les écoulements vers la rive gauche. Les granulats restants seront déposés au pied de la berge, dans la fosse creusée par la Dore en réponse à la présence de la protection de berge : voir figure *Zones de régalage et de stockage temporaire des matériaux (Veodis-3D, 2024)*.

Les élévations et les formes précises de l'épi et du dépôt en pied de berge seront adaptées lors des travaux.



5. Recommandations préalables à l'offre et visite du site

Il est recommandé au candidat souhaitant formuler une réponse d'avoir préalablement :

- Pris pleinement connaissance de tous les documents utiles à la réalisation des travaux ;
- Apprécié exactement toutes les conditions d'exécution des travaux, s'être rendu compte de leur importance et de leurs particularités ;
- Pris parfaitement connaissance de toutes les conditions physiques et de toutes les propositions relatives au lieu des travaux, aux accès et aux abords, à la topographie et à la nature des terrains (couches superficielles, arrivées d'eau, etc.), à l'exécution des travaux à pied d'œuvre, ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement du chantier (moyen de communication et de transport, etc.).

Une visite du site est possible. Il est accessible par le chemin longeant la berge. Attention, un arrêté municipal y interdit la circulation des véhicules.

6. Responsabilité et assurances

Responsabilité du titulaire du marché

Dès la notification du marché, le titulaire est responsable du bon déroulement de la mission.

Il fera son affaire personnelle de tous les risques et litiges pouvant provenir du fait de son activité. La responsabilité du Parc ne pourra être recherchée à l'occasion d'un litige provenant de son activité.

Il lui appartient de conclure les assurances qui couvrent ces différents risques et qui correspondent aux risques normaux de ce type d'activité.

Les garanties individuelles ne devront comporter aucune limitation dans les dommages causés aux personnes.

Assurances

Toutes les polices d'assurances devront être communiquées au Parc. Pour cela, le titulaire adressera, dans un délai d'un mois à compter de leur signature, chaque police d'assurance accompagnée d'une déclaration de la Compagnie d'Assurance précisant qu'elle dispose d'une ampliation certifiée du texte du contrat.



7. Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. Prix (40%)
2. Pertinence, qualité du matériel et compréhension de la commande (40%)
3. Respect des délais (20%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une ou plusieurs offres. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

8. Pièces constitutives du marché

La présente lettre de consultation signée.

9. Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais annexes.

Les prix sont réputés fermes.

Montant total de l'offre (tranche ferme avec offre de base / optionnelles / variante 1 et 2) :

	En cas de groupement			
	Montant total	Prestation du mandataire	Prestation du co-traitant 1	Prestation du co-traitant 2
Montant HT				
Taux de TVA				
Montant TTC				

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

.....
.....



Montant total de la tranche ferme : offre de base

		En cas de groupement		
	Montant total	Prestation du mandataire	Prestation du co-traitant 1	Prestation du co-traitant 2
Montant HT				
Taux de TVA				
Montant TTC				

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

.....

Montant de la variante 1 : Evacuation des enrochements sur 1 ou plusieurs sites à moins de 10km

		En cas de groupement		
	Montant total	Prestation du mandataire	Prestation du co-traitant 1	Prestation du co-traitant 2
Montant HT				
Taux de TVA				
Montant TTC				

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

.....

Montant de la variante 2 : Evacuation des enrochements pour réemploi par le prestataire

	En cas de groupement			
	Montant total	Prestation du mandataire	Prestation du co-traitant 1	Prestation du co-traitant 2
Montant HT				
Taux de TVA				
Montant TTC				

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

.....

Montant la tranche optionnelle 1 : Dévégétalisation avant travaux

	En cas de groupement			
	Montant total	Prestation du mandataire	Prestation du co-traitant 1	Prestation du co-traitant 2
Montant HT				
Taux de TVA				
Montant TTC				

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

.....



Montant la tranche optionnelle 2 : fourniture et réinjection dans la Dore de 300m3 de matériaux 20/80

		En cas de groupement		
	Montant total	Prestation du mandataire	Prestation du co-traitant 1	Prestation du co-traitant 2
Montant HT				
Taux de TVA				
Montant TTC				

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

.....
.....



10. Délais de paiement et intérêts moratoires

Pour chaque tranche et variante :

Il est prévu un acompte de 30% à la notification du marché.

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

11. Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **23/06/2025 à 12h00** (Dernier délai) uniquement par voie à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

12. Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.



13. Documents remis par le candidat a l'appui de son offre

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Un RIB
- ✓ Un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du présent marché, ce document devant contenir un calendrier de réalisation, toutes les justifications et les observations du candidat
- ✓ Un devis détaillant les prestations par tranche et variante (type de matériaux, volume, ...).

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Président de la Formation
Formation Grand Cycle de l'Eau
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez

14. ANNEXE TECHNIQUE : PLAN DE MASSE DES TRAVAUX

